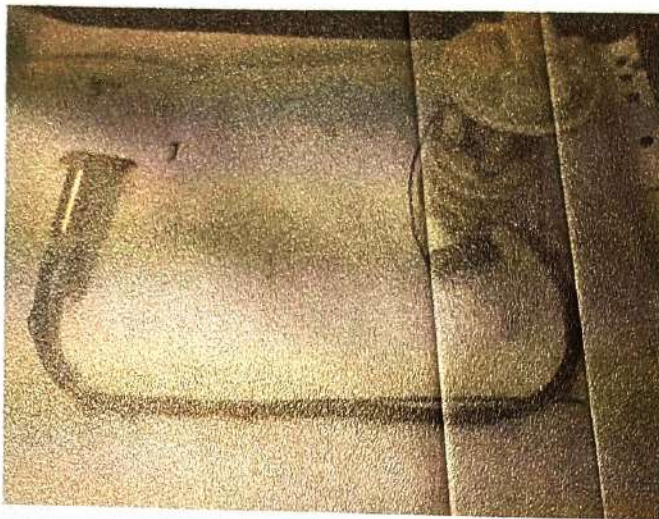


- **Pompe de gavage (system anti déjaugage).**

Sur certaines courses et malgré le surplus d'essence , vous pouvez avoir la pompe de gavage qui se désamorce .Ca peut arriver sur de longue courbe droite (Dijon par exemple ) .

Pour avoir eu ce problème , nous avons essayé plusieurs solutions (objets , condensation partiel et mousses éthanol , hors de prix, voici la solution retenue.



Matériels néscéssaire :

- 2 colliers à serrer 13/15 non rouvrable
- Durite carburant (résistant à l'éthanol) 80 cm
- 1 raccord 8mm x pas de vis Gaz ¼ mâle
- Ecrou gaz ¼ Colliers plastiques
- Câble électrique 2 fils 90 cm
- Pompe de gavage avec les cosses.
- Une barre de fer (on a utilisé la barre de la poigner ouverture de porte) de 50 cm.,elle évite que la pompe annexe ne retourne dans la partie droite du réservoir.



- Démonté la cuve de l'unité et la percer coté gauche (trou de 13.4 mm)et mettre le raccord gaz
- Raccorder la pompe suplémentaire à la cuve via la durite durite avec les colliers
- Raccorder electriquement les 2 pompes (Attention au sens de polarité , cela inverserais le sens de rotation de la pompe) Préfaïrer la soudure aux cosses plus fiable.
- Attacher la durite, les fils et la barre ensemble avec les colliers .



## **ADDITIF N°02/25 AU REGLEMENT TWIN'CUP 2018**

Il est autorisé de monter une pompe à essence additionnelle, identique à celle fournie par le promoteur dans le kit Twin'cup, dans le réservoir sur les véhicules qui participent aux épreuves des challenges organisées par le promoteur.

MICHEL PEJOUX

COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE

## ADDITIF 2024/ 01

paire d'arbres à cames du moteur k4M

Par mesure d'équité les arbres à cames du moteur k4M (adm et éch )seront remplacés par des origines retaillés de chez l'industriel :

TecniProfil (za du bray rue du grand prix de 1906 ,72320 vibray ) tel:02 43 42 47 17

Ces arbres à cames seront mis en place dès le début de la saison 2024.

Un marquage sera effectué par tecniprofil et le concurrent devra être muni de la facture et des données techniques des arbres aux vérifications techniques préliminaire et tout au long de la durée de la compétition .

La facture faisant foi pour la conformité du démontage .

Une récupération des 2 arbres pourra être faite sur les meetings pour une expertise approfondie.

Un échange de ces 2 arbres sera fait a cette occasion



Commissaire technique

**TWINCUP**  
**REGLEMENT TECHNIQUE 2024**  
**ADITIF NUMERO 2/2024**

Tout concurrent prenant part aux qualificatifs et aux courses sprint et endurance de chaque meeting aura l'obligation d'avoir le boîtier gestion moteur (sirius 32) appairé à sa voiture ou celui-ci sera sticker avec une étiquette et des scellés numérotés.

Cette opération sera effectuée par Promo Events.

Michel PEJOUX



Commissaire Technique FFSA



# ADDITIF 2023/02

Le bac à batterie étanche dans l'habitacle est obligatoire , à partir du 01 janvier 2023 .

commissaire technique



# ADDITIF 2023 /01

A partir du 01 janvier 2023 les gros étriers avant  
seront obligatoire ,

Étrier avant de twingo phase 2 ,

Chape d'étrier avant:TRW BDA230 BENDIX ,

commissaire technique



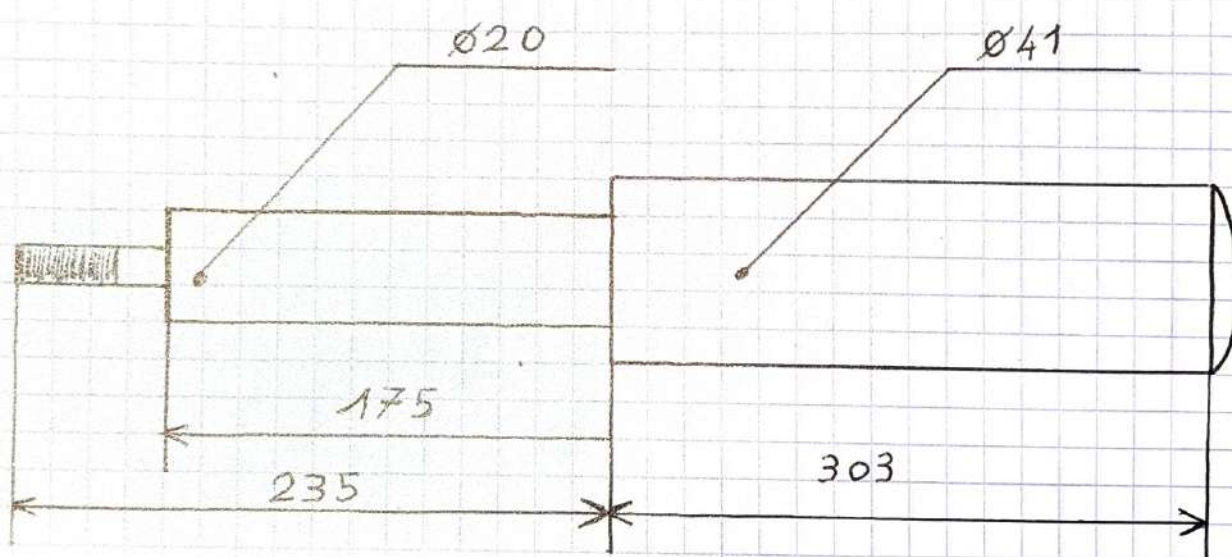
Additif 01/21 amortisseur avant twin cup  
Règlement technique 2021 twin cup

Seule les cartouche d'amortisseur longues seront autorisées avec les cotes suivantes .

L'additif prendra effet a partir du 18/10/2021 .

Pour les jambes de force aucun apport de métal ne sera autorisé ,seule la visserie classique sera toléré .

Les coupelles d'amortisseurs inférieures et supérieures devront restaient d'origine .



le commissaire technique .



**ADDITIF n° 20/01 au Règlement Technique 2020**  
**Twin'cup**

**Freins avant**

**Art 1** : Autorisation de monter un (1) étrier avant de type Gerling fonte avec chappe fonte monté sur un disque ventilé en fonte en conformité avec la fiche d'homologation club 001.

**Art 2** : Le diamètre du piston unique sera de 48 mm au maximum.

**Art 3** : Seules les plaquettes de freins seront fournies pas Promo Events.

**Art 4** : Le montage de l'étrier se fera sur la fusée d'origine Twingo sans aucune modification de celle-ci.

Le Commissaire Technique

Michel Pejoux



## ADDITIF Permanent n° 19/1 au règlement Twin'cup

### Fiche technique complémentaire à la fiche d'homologation 001 à présenter lors du contrôle technique préliminaire

Toutes les pièces moteur devront provenir de pièces d'origine Renault  
Les pièces mobiles sont d'origine et sans aucun retrait de matière.

#### **1/19.1 Bloc cylindres** marqué clairement d'origine de la série 700

hauteur mini = 200 mm

retrait du piston : 1,5 mm +/- 0,15 mm

#### **1/19.2 Culasse et couvre culasse**

rectification de la culasse autorisée hauteur mini : 136,75 mm

culasse avec système de déphasage interdite

couvre culasse à 2 (deux) trous

#### **1/19.3 Distribution, soupapes et arbre à cames**

Calage de la distribution standard avec outil Renault`

Arbre à cames admission : levée maximum=4,62 mm

échappement : levée maxi. = 4,06 mm

Levée maxi de soupapes admission : 9,22 mm

échappement : 8,07 mm

Siège de soupapes : diam. intérieur adm : 28,8 mm maxi

éch : 23,75 mm maxi

Portée de soupape sur le siège adm. : 1,3 mm mini

éch. : 1,4 mm mini

#### **1/19.4 Couvre culasse**

Celui-ci devra être équipé de 2 orifices :

- L'un pour l'arbre à cames d'admission
- L'autre pour l'arbre à cames d'échappement

# Projet **additif Technique n° 02/18 ou Sportif**

## **Art 02/18.1 Non conformité**

Lorsque le véhicule d'un concurrent participant à un meeting se trouve en situation de non-conformité technique, quelle qu'en soit l'origine (mécanique, carrosserie, installation électrique, dimensions du véhicule ou cotes d'une pièce mesurée en dehors des tolérances fixées), le concurrent devra :

- Rendre les points acquis depuis le début du challenge en cours
- Se mettre en conformité dans le délai imparti par le promoteur, le collège des commissaires ou le directeur de course.



RESERVE A L'ADMINISTRATION

ADRESSE COMPLETE DE LA MAIRIE DE SAINT-GERMAIN

Faint administrative form with various fields and stamps, including a circular stamp at the bottom left.

## **ADDITIF n° 2/18 au règlement Twin'cup 2018**

### **Collecteur d'échappement**

Il est autorisé de monter un collecteur d'échappement d'origine fonte (Renault) sur les véhicules qui participent aux épreuves des Twin'cup Sprint.

La pièce d'adaptation est fournie par Promo-Events.

Michel Pejoux  
Commissaire Technique Responsable  
Le 12/01/2018



## **ADDITIF n° 1/18 au règlement Twin'cup 2018**

### **Fiche technique complémentaire à la fiche d'homologation 001 à présenter lors du contrôle technique préliminaire**

Toutes les pièces moteur devront provenir de pièces d'origine Renault  
Les pièces mobiles sont d'origine et sans aucun retrait de matière.

**1/18.1 Bloc cylindres** marqué clairement d'origine de la série 700  
hauteur mini = 200 mm  
retrait du piston : 1,5 mm +/- 0,15 mm

**1/18.2 Culasse et couvre culasse**  
rectification de la culasse autorisée hauteur mini : 136,75 mm  
culasse avec système de déphasage interdite  
couvre culasse à 2 (deux) trous

**1/18.3 Distribution, soupapes et arbre à cames**  
Calage de la distribution standard avec outil Renault`  
Arbre à cames admission : levée maximum=4,62 mm  
échappement : levée maxi. = 4,06 mm  
Levée maxi de soupapes admission : 9,22 mm  
échappement : 8,07 mm  
Siège de soupapes : diam. intérieur adm : 28,8 mm maxi  
éch : 23,40 mm maxi  
Portée de soupape sur le siège adm. : 1,3 mm mini  
éch. : 1,4 mm mini



# ADDITIF N°4 DU 14 JUIN 2017 au Règlement Technique de la Twincup 2017

Modification de ART 13.4 :

Un numéro face supérieure du pare-brise à droite (côté passager) *et vitre de custode à gauche (côté conducteur)* hauteur :12 cm, trait :2 cm, espacement :3 cm jaune fluo impératif.

Le commissaire Technique Responsable

Michel Pejoux



# RÈGLEMENT TECHNIQUE TWINCUP 2017

ADDITIF N°2 du 25 Avril 2017

La conformité des pièces d'un kit Twin'sport sera contrôlée par comparaison avec des pièces fournies par Promo Events pour cette opération, à l'exclusion de toute autre origine.

Le Commissaire Technique Responsable

Michel Pejoux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Pejoux', written in a cursive style.



REGLEMENT SPORTIF  
ADDITIF N°1 DU 03 MARS 2017

Par mesure d'économie des pneumatiques avant et arrière, le contrôle de la profondeur des rainures sera de 1.6mm sur toute la bande de roulement.

Ces contrôles seront réalisés à la fin de chaque épreuves qualificatives et courses.

Cet additif concerne l'article N°3 du règlement technique Twin'cup 2017.

MICHEL PEJOUX

COMMISSAIRE TECHNIQUE FFSA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Pejoux', written over the printed name.

PHOTO 9 - Silentbloc d'origine sous longeron (traverse)



Autorisé en Endurance uniquement

#### 5.4.1 Culasse

PHOTO 10 - Découpe de la montée de dépression obligatoire, pour démontage de l'admission.

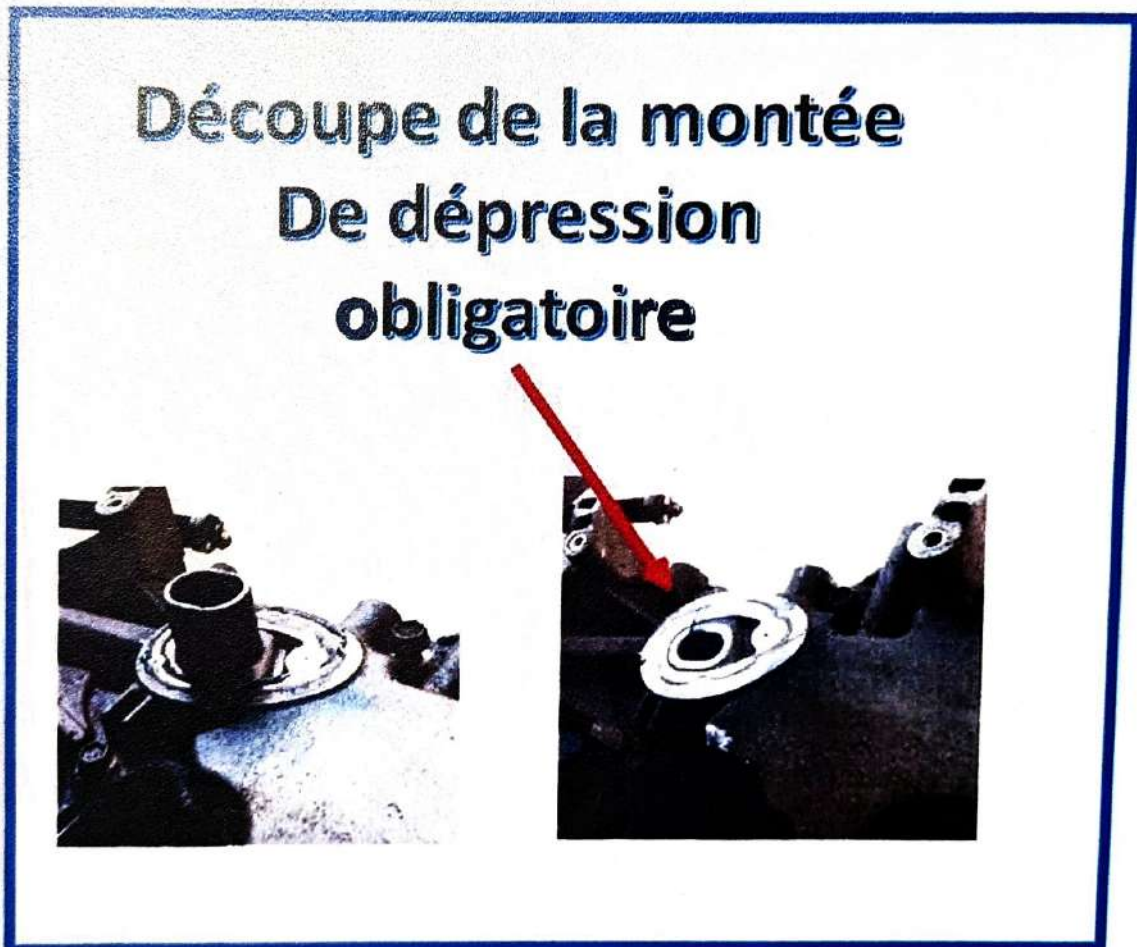
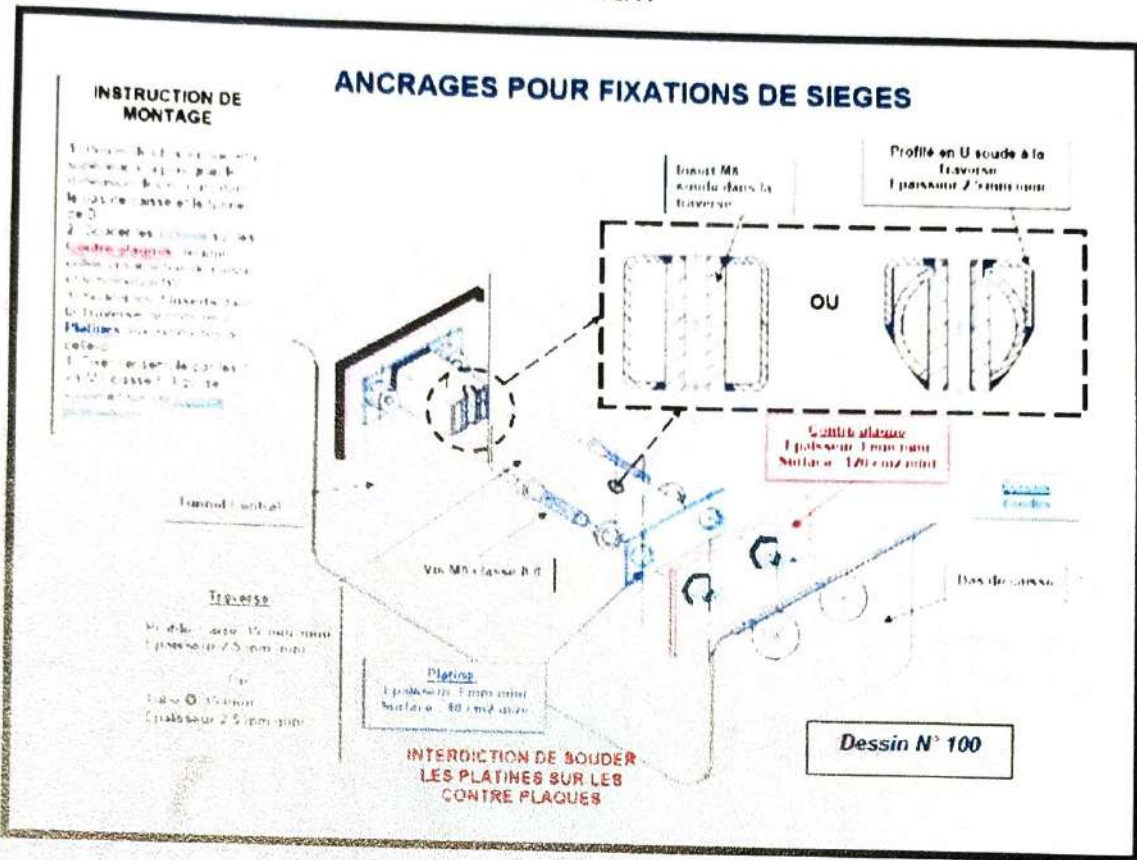


PHOTO 7 - Montage du support de siège conforme FFSA :



Article 5.3 Eléments moteur

PHOTO 8 - Protection alu de rampe d'injection



**ADDITIF n° 20/01 au Règlement Technique 2020**  
**Twin'cup**

**Freins avant**

**Art 1** : Autorisation de monter un (1) étrier avant de type Gerling fonte avec chappe fonte monté sur un disque ventilé en fonte en conformité avec la fiche d'homologation club 001.

**Art 2** : Le diamètre du piston unique sera de 48 mm au maximum.

**Art 3** : Seules les plaquettes de freins seront fournies pas Promo Events.

**Art 4** : Le montage de l'étrier se fera sur la fusée d'origine Twingo sans aucune modification de celle-ci.

Le Commissaire Technique

Michel Pejoux



**ADDITIF n° 20/01 au Règlement Technique 2020**  
**Twin'cup**

**Freins avant**

**Art 1** : Autorisation de monter un (1) étrier avant de type Gerling fonte avec chappe fonte monté sur un disque ventilé en fonte en conformité avec la fiche d'homologation club 001.

**Art 2** : Le diamètre du piston unique sera de 48 mm au maximum.

**Art 3** : Seules les plaquettes de freins seront fournies pas Promo Events.

**Art 4** : Le montage de l'étrier se fera sur la fusée d'origine Twingo sans aucune modification de celle-ci.

Le Commissaire Technique

Michel Pejoux



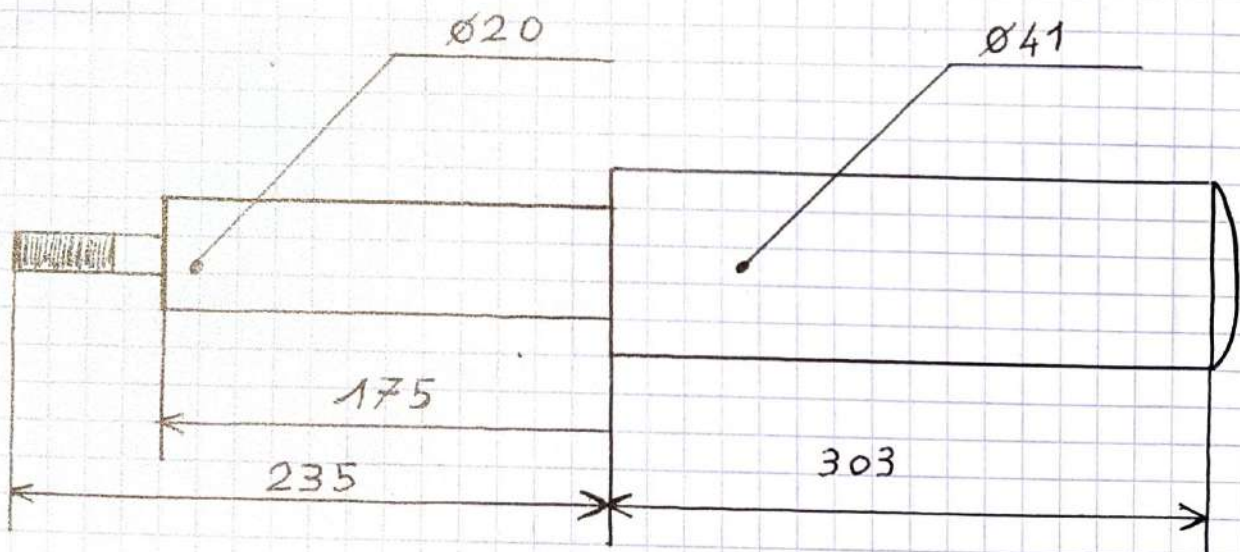
Additif 01/21 amortisseur avant twin cup  
Règlement technique 2021 twin cup

Seule les cartouche d'amortisseur longues seront autorisées avec les cotes suivantes .

L'additif prendra effet a partir du 18/10/2021 .

Pour les jambes de force aucun apport de métal ne sera autorisé ,seule la visserie classique sera toléré .

Les coupelles d'amortisseurs inférieures et supérieures devront restaient d'origine .



le commissaire technique .

